

Les adjectifs en –ble entre négation préfixale en in– et négation non-liée

Badreddine Hamma

► **To cite this version:**

Badreddine Hamma. Les adjectifs en –ble entre négation préfixale en in– et négation non-liée . 5ème Colloque Res per nomen: "Négation et référence", May 2015, Reims, France. *éPURE*, 5, pp.329-354, 2016, Négation et référence. <<http://www.univ-reims.fr/site/laboratoire-labellise/cirlep/thematiques-de-recherche/langage-et-pensee/res-per-nomen,11308,23169.html?>>. <halshs-01386911>

HAL Id: halshs-01386911

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01386911>

Submitted on 24 Oct 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les adjectifs en *-ble* entre négation préfixale en *-IN* et négation non-liée

Badreddine HAMMA,
Université d'Orléans, LLL, UMR 7270

Je me propose de traiter du suffixe *-(a)ble* dans les lexies qui sont affectées par un préfixe négatif. Ce suffixe compte parmi les affixes les plus anciens : *-(a)bilis* (cf. Hammar, 1945) et reste, à l'heure actuelle, parmi les plus vivants et les plus productifs (Grabar, *et al.*, 2006). Il permet, en effet, de créer des mots nouveaux qui ne posent aucun problème d'interprétabilité chez les francophones comme peuvent en témoigner les nombreux hapax et néologies observables en *-(a)ble*, que l'on rencontre çà-et-là, et qui ne paraissent pas choquer ; c'est le cas de ceux relevés par Dal et ses collaborateurs dans *Le Monde* des années 1995 et 1999 (Dal *et al.*, 2006 : 206-207) dans le cadre d'une étude sur les adjectifs négatifs en *-in* renfermant plusieurs cas en *-(a)ble*. Nous avons pu en relever également quelques-uns dans nos corpus oraux orléanais, les ESLO¹ : *ingarable*², *incirculable*, *infinissable*, *inservable* et qui ne sont pas *a priori* enregistrés dans les dictionnaires. Nous pouvons citer aussi quelques autres cas entendus récemment : (*étudiant*) *doctorable* (« on parle, ici, d'un étudiant en master 2 aspirant à poursuivre en doctorat et ses résultats étaient justement très satisfaisants ») ; (*cheveux*) *impeignables* ; (*base*) *requêtable* (échanges entre linguistes) ; (*chenille*) *intuable* (dans un stand agricole) ; (*mot*) *inécritable*...).

Avant d'aller plus loin, je tiens à préciser que je fais le choix dans ce travail de découper les formes étudiées à *-ble* et non à *-able* en suivant en cela certains linguistes comme Huot et Corbin, pour qui ce suffixe n'inclut pas nécessairement « *-a* », ni « *-i* », ni, dans quelques rares cas, « *-u* » ; ces derniers sont appréhendés comme des « joncteurs morphologiques » qui dépendent de la base lexicale : ils prolongent le morphe constituant le radical de la lexie dérivée (on parle d'un « prolongement thématique de la racine »), ce qui résout d'une certaine manière la question de l'allomorphie suffixale (*able* / *ible* / *uble*) ou, au moins, la déplace à la partie lexicale.

1- Les adjectifs négatifs en *-ble*

Dans leur emploi adjectival, les suffixes *-ble* peuvent s'associer avec le préfixe négatif *in-* ou l'un de ses « allomorphes » (*ir-*, *il-* ou *im-*)³ pour exprimer une certaine idée de « négation », qui mérite, selon nous, d'être définie de près, vu qu'elle ne va pas de soi. Cette association a fait l'objet de nombreux travaux et a été considérée sous différents angles et champs théoriques : entre autres, Darmesteter (1846-1888) ; Hammar (1945) ; Dubois (1962) ;

¹ ESLO = (« Enquêtes Socio-Linguistique à Orléans ») menées dans le cadre du Laboratoire Ligérien de Linguistique (cf. Eshkol *et al.*, 2011, pour plus de détails sur les corpus orléanais).

² On parle ici des rues orléanaises pendant les fêtes : « On ne peut y garer sa voiture » ; donc, on a bien un emploi « circonstanciel », mais le sens « passif » ne paraît pas exclu non plus dans un autre contexte : *Ce gros camion est ingarable!* (= « Personne ne peut garer ce gros camion »).

³ Dans la présente étude, nous ne considérerons pas les adjectifs qui prennent d'autres préfixes négatifs, comme *dés-*, *de-*, *dis-*, *etc.*

Gaatone (1987); Plénat (1988); Leeman & Meleuc (1990); Leeman (1991, 1992); Anscombe (1994); Anscombe & Leeman (1994); Huot (2001); Apothéloz (2003); Hathout *et al.* (2003); Grabar *et al.* (2006); Haillet (2008); Dal *et al.* (2007 et 2014).

Dans les dictionnaires, les emplois négatifs des adjectifs en *-ble* sont généralement présentés comme des « antonymes » de leur contrepartie positive, ce qui est, selon nous, trompeur, comme nous le montrerons dans les pages qui suivent : les lacunes existantes et les écarts de sens et d'usage observables en passant d'un emploi à l'autre dépassent, en réalité, la simple opposition de polarité « positive-négative ».

Il a été établi dans la littérature, notamment, chez Dubois (1962), Gaatone (1971 et 1987), Leeman (1992) et Apothéloz (2003) que l'adjonction du préfixe *-in* ou l'une de ses variantes combinatoires aux adjectifs en *-ble* permet souvent de passer d'une certaine « valeur agentive » à l'expression d'une certaine « propriété ». La présente étude constitue précisément une modeste suite de celle menée par Leeman (1992) sur les deux classes d'adjectifs en *-ble* définies : les « formes adjectivales » *versus* les « formes verbales ». Notre travail tentera de montrer que, dans l'usage, une partie des « formes adjectivales » en *-ble* se construisant avec le préfixe négatif *-in* prend un certain sens « superlatif » / « intensif » ; la négation préfixale, dans ce cas, ne semble pas renvoyer vraiment à une « activité niée », à un « procès démenti », mais plutôt à une certaine propriété « excessive » présentée comme « neutre » du point de vue de la polarité. Cela nous amènera à opposer deux sortes de négation en fonction de la forme utilisée : d'un côté, la négation « liée », de type préfixal et, de l'autre, la négation libre, de type adverbial.

2- Négation préfixale *versus* négation adverbiale et adjectifs en *-ble*

Il a été relevé dans la littérature sur les affixes considérés (*-ble* et *-in*) l'existence de lacunes dans les correspondances entre formes négatives et formes positives pour un adjectif donné ; c'est le cas des séries **A** et **B** :

A – indéniable > *deniable ; *indispensable* > *dispensable ; *indécrottable* > *décrottable ; *imperturbable* > *perturbable ; *potable* / *impotable ; *périssable* / *impérissable ; *constructible* / *inconstructible ; *comestible* / *incomestible...

B – *Aimable* > *inaimable ; *admirable* > *inadmirable ; *risible* > *irrisible ; *crédible* > *incrédible

Ces lacunes sont le plus souvent expliquées par la nature même de la classe des adjectifs, en particulier, en rapport avec les principes de la théorie des stéréotypes (Anscombe, 1994) : d'après Anscombe, on ne peut pas, dans un contexte banal, prédiquer une « propriété définitoire » : on ne dira pas, par exemple : *L'homme avait deux bras et deux jambes* ; *Ce vélo avait deux pédales* ; *Ce livre a des pages* (Anscombe, *op. cit.* : 304) ; cela correspond à ce qu'il appelle « propriétés intrinsèques classifiantes ». C'est la raison pour laquelle on peut avoir (1) et non (2) :

1. *Cette eau est imbuvable.*
2. **Cette eau est impotable* (mais on pourrait avoir *Cette eau est non-potable*).

Une telle propriété est vérifiable, en l'occurrence, grâce au test en « Je trouve que P », qui met en scène une construction attributive rapportant un jugement extérieur : *Je trouve cette eau (buvable versus *potable), ce qui donnera imbuvable et non impotable*). Dans la même logique, Dal *et al.* (2007) parlent de la « non-satisfaction d'une propriété attendue », ce qui s'inscrit et s'explique aussi par les stéréotypes, vu que l'on s'écarte, ici, de ce qui est attendu.

Mais si, justement, la classe **A**, ci-dessus, se prête d'une manière satisfaisante à une analyse en termes de stéréotypes (selon les propriétés des adjectifs), les lacunes de la classe **B**, quant à elles, sont contredites par la présence d'attestations négatives avec négateurs libres, comme dans les exemples suivants :

3. *Il n'est pas aimable (vs *inaimable)*
4. *Il n'est pas admirable par sa sagesse autant qu'il l'est par son humour (vs *inadmirable)*
5. *Il y a des choses qui ne sont pas risibles (vs *irrisible)*

De fait, s'il n'est pas possible d'avoir **inaimable*, **inadmirable*, **irrisible* en **B** parallèlement à des formations possibles, comme *innégociable*, *inimaginable* ou *inabordable*, on pourrait tout à fait envisager d'avoir des tournures adverbiales négatives pour les adjectifs positifs correspondants, comme en (3-5). On constatera, par ailleurs, que certains adjectifs négatifs en *-ble* ne paraissent pas formés à partir d'adjectifs « positifs », mais par parasythèse, ce qui conforte cette première hypothèse ; c'est le cas de mots comme : *indispensable* (« dont on ne peut se dispenser ») > **dispensable* / **indispens-(er)* ou aussi *indécrottable* > **décrottable* / **indécrott-(er)* ; *imperturbable* > **perturbable* / **imperturb-(er)*.

Ce constat nous engage, par conséquent, à différencier heuristiquement les deux types de négation (la négation préfixale par opposition à la négation libre). Cela semble avoir trait à la distinction qu'opère Ducrot (1984) entre « négation descriptive » et « négation polémique ». Ainsi, parallèlement à *interprétable*, on peut avoir soit « *ce n'est pas interprétable* » ou bien « *c'est ininterprétable* », mais, justement, si le premier renvoie *a priori* à un certain procès nié (on pourra le paraphraser par une glose renfermant une tournure négative : « On n'arrive pas à l'interpréter », *ininterprétable*, quant à lui, est susceptible d'avoir une double lecture : selon le contexte, il pourrait admettre soit la première glose, soit dénoter une certaine propriété positive ; la négation n'y serait pas « polémique », mais « descriptive » ; cela équivaldrait à un synonyme « non-négatif », comme « obscur », « mystérieux » ou « énigmatique ». Un tel fait amène à remettre en doute le sens « agentif », de nature « déverbale », alloué habituellement à ce type de lexies (*cf.* Boysen, 2000), ou au moins à le nuancer.

L'objectif de ce travail sera ainsi de tenter de mettre en évidence les divergences entre l'information encodée par le préfixe négatif *-in* par opposition à celle encodée par un négateur libre dans les adjectifs en *-ble* et on aurait alors deux types de négation. Le préfixe *-in* opère comme un morphème polysémique qui donne lieu à deux emplois différents : il peut dénoter un procès nié, comme il peut dénoter une certaine propriété superlative de type « gnomique », là où l'emploi de la négation non-liée (par exemple, en *ne...pas*) renvoie essentiellement à une certaine valeur plutôt « épisodique », de type « événementiel », qui

prend ancrage dans un scénario actuel. Dans ce qui suit, nous allons nous pencher de plus près sur les deux formes de négation en vue de déterminer les nuances qui les opposent dans l'usage à partir des ESLO et à travers leurs propriétés linguistiques respectives.

3- Pourquoi ne pas adopter une approche compositionnelle des formes en *-ble* ?

Dans la littérature sur les adjectifs en *-ble*, certains linguistes, comme Dal & Temple (1997) ; Hathout *et al.* (2003) ; Grabar *et al.* (2006) ; Dal *et al.* (2007 et 2014), font le choix d'une approche compositionnelle, de type « diagrammatique », mettant en œuvre les fameux principes structuralistes de segmentation et de commutation correspondant au deuxième niveau de la double articulation du langage introduit par Martinet (1960). On part, de fait, d'une base lexicale (l'élément X auquel on fait référence dans la relation « *in-X-ble* »), vue alors comme transparente et faisant partie d'un tout sécable. Cette base relève d'une classe grammaticale identifiable (il s'agit souvent d'un verbe ou d'un nom). Ainsi Dal *et al.* (*op. cit.*), dans leurs recherches, procèdent dans un premier temps à un repérage de tous les adjectifs en *in-* ; ensuite, on y greffe le suffixe *-ble* et, dans une dernière étape, on vérifie dans le *Trésor de la Langue Française* si l'adjectif ainsi formé y est attesté ou non. Ce type de démarches amène les auteurs à exclure, par exemple, des lexies comme *friable*, *affable*... sous prétexte qu'ils ne se soumettent pas à ce caractère transparent et compositionnel. Cette démarche ne nous paraît cependant pas se justifier : d'un côté, les formes exclues paraissent relever, à l'aune de l'intuition au moins, de la même classe que les autres adjectifs retenus, qui sont, eux, perçus comme transparents⁴. D'un autre côté, nous admettons avec Corbin (1997 : 33) qu'une forme prédictible, c'est-à-dire possible au regard de la langue (dont les mécanismes d'obtention paraissent analogues à d'autres existants) n'est pas forcément actualisable en discours, d'où l'intérêt de partir de données authentiques, issues, ici, des ESLO, qui sont, partant, le produit d'un discours oral actuel (les techniques utilisées dans ces enquêtes sont de nature à favoriser les interactions et l'expression spontanée chez les enquêtées (*cf.* Baude *et al.*, 2006). Nous verrons, par ailleurs que la transparence présumée de la base qui sous-tend ces démarches est trompeuse et relève, tout compte fait, d'une pseudo-transparence (voir § 4, ci-après). Pour notre travail, on a choisi de partir des corpus directement et non des répertoires lexicographiques ; on peut, en effet, y relever des usages insoupçonnés, qui ne sont pas enregistrés dans les ouvrages usuels et que n'importe quel locuteur accepterait sans tiquer ; l'autre avantage est le fait que cette méthode éloigne du recours controversé à la prédiction.

4- Le mythe de la transparence et ses limites

La prise en compte du radical en morphologie est tout ce qu'il y a de plus normal ; en français, la construction lexicale est de nature combinatoire ; de fait, il n'est sans aucun doute pas anodin d'accorder de l'intérêt au phénomène de la compositionnalité des mots complexes construits et à leur structure morphémique. Cependant, cet intérêt ne devrait pas devenir un facteur d'exclusion des formes dites « opaques », vu que le radical n'est pas facilement

⁴ Nous avons procédé à une enquête auprès de 114 étudiants natifs inscrits en Licence 1 « Sciences du langage » pour émettre un jugement sur le lien qui peut exister entre ces lexies.

reconnaissable en synchronie. Ce sont parfois des formes que le locuteur naïf associe et assimile volontiers aux autres cas « typiques » ; c'est le cas des noms d'arbres en *-ier*, comme *palmier, peuplier, laurier...* parallèlement à des lexies plus transparentes, comme *pommier, poirier, prunier...* ou aussi les mots en *-ette*, comme *cigarette, allumette, fourchette*, parallèlement à *fillette, maisonnette, etc.* Si l'on considère de près la transparence qui semble motiver ce type d'approches, on pourrait se heurter à de nombreuses difficultés, qui sont de nature à affaiblir la démarche et ce, sur les différents plans linguistiques :

Sur le plan dérivationnel, avec les adjectifs en *-ble*, on n'a pas *a priori* une seule règle de dérivation morphologique. En effet, la base varie considérablement en passant d'un mot construit à l'autre ; on aura ainsi des déverbaux, comme en (a), des dénominaux, comme en (b) ; on pourrait parfois hésiter ; c'est le cas de *regrettable* en (c), qui aurait pu être rangé sous (a) ou (b) : « qui évoque / appelle le regret » ou « que l'on regrette ». Et, en (d), on aurait une proposition = « qui semble vrai » :

- a) *Déplaçable, réglable, fréquentable, analysable...* (>Verbe) ;
- b) *Rentable, charitable, préjudiciable, confortable...* (>Nom) ;
- c) *Regrettable* (>Nom ou verbe ?) ;
- d) *Vraisemblable* (>Proposition).

Par ailleurs, si l'on devait exclure tous les mots, vus comme « opaques », c'est-à-dire qui ne paraissent pas se soumettre aux patrons dérivationnels qui concernent les mots présumés « transparents », on risquerait d'exclure une grande partie du lexique : *sociable, formidable, stable, affable, friable, horrible, terrible, crédible, capable, minable, impeccable, possible, probable, plausible, etc.* que notre sentiment linguistique accepte pourtant. D'autant plus que, la base, en synchronie, n'est pas toujours décelable d'une manière univoque ; tout d'abord, nous relevons de nombreux doublets, construits soit d'une même base lexicale, comme *corrigible / corrigéable ; irremplaçable / inremplaçable ; irréparable / inréparable ; inregardable / irregardable*⁵... ou qui sont issus de l'un ou l'autre des deux types de formation (savante *versus* populaire), comme *putrescible / pourrissable ; potable / buvable ; construisable (maison) / constructible (terrain) ;* ou aussi la présence de « paléomorphèmes », selon les termes de Tournier (1985), ou « mots complexes non construits » (Corbin, 1987: 147) et que l'on rencontre dans d'innombrables cas, qui sont analysés parfois comme des allomorphes de la forme « transparente » : *impeccable, possible, tangible, flexible, putrescible...* Comme autre corollaire, beaucoup de ces adjectifs sont appréhendés sous l'angle de la parasyntèse (*indéniable, insoutenable, indispensable, imperturbable...*). On pourrait aussi avoir des cas de « phonesthème », comme le mot *stable* (signifiant « qui ne bouge pas / fixe / immobile », dont on pourrait retrouver les traces, selon certains, dans des mots comme *stop, statue, stade, rester, station, etc.*).

Sur le plan syntaxique, le schéma argumental qui sous-tend ces formations peut être à son tour très varié (en rapport avec le N recteur) : on aura un complément direct du verbe dans

⁵ Exemples empruntés des travaux cités de Leeman, Anscombre et Apothéloz.

négociable, acceptable, analysable... (« Que l'on peut V ») ; un complément indirect du verbe, dans *risible, discutable, fiable, lamentable, résistible...* (« Dont / Auquel on peut V ») ; on aura un sujet du verbe, dans *durable, périssable, pourrissable, putrescible, secourable, épouvantable...* (« Qui (peut) V ») ; et on pourra avoir aussi différents cas de circonstants, comme *cyclable, jardinable navigable, carrossable, piscinable, dansable, cyclable, pêchable, jouable, etc.*

Sur le plan sémantique, les paraphrases liées à ces lexies peuvent être très différentes et dépendent surtout de leur environnement textuel, en particulier, le nom recteur que complète l'adjectif en *-ble*. Pour s'en persuader, nous renvoyons à l'analyse faite par Anscombe (1994) et Haillet (2009) d'exemples comme « (*mouvement*) réversible / vs (*veste*) *irréversible » ; « (*denrée*) périssable / *impérissable vs (*souvenir*) impérissable » (voir aussi Leeman (1992) et Apothéloz (2003)). On constate, par ailleurs, de grandes distorsions de sens observables entre l'emploi de la base et celui de la lexie dérivée : *accéder / accessible ; pénétrer / impénétrable ; toucher / intouchable...*, qui restent, certes, dans le même champ polysémique de l'item en question, mais qui sont employés tantôt dans un « sens propre », tantôt dans un « sens métaphorique » (voir les distributions de chaque emploi). Sans oublier aussi les distorsions observables en passant de la forme négative à la forme positive ; c'est le cas de *pitoyable / impitoyable ; croyable / incroyable ; appréciable / inappréciable...* qui ne sont pas *a priori* le contraire de leur contrepartie positive respective.

En somme, une approche compositionnelle *stricto sensu* ne permet pas de rendre compte fidèlement de la diversité des emplois adjectivaux en *-ble* et fait qu'une grande partie de ces adjectifs soit tout bonnement écartée / exclue (elle serait vue comme plus ou moins opaque) alors que l'intuition du naïf la réhabilite. De fait, appliquée d'une manière stricte, l'approche compositionnelle conduira à réduire le champ d'études à quasiment zéro en théorie, ou à multiplier les sous-classes et les homonymes. Tout comme le fait remarquer Leeman (1991) à propos des tables de Maurice Gross, on ne verrait aucune régularité satisfaisante dans les emplois des adjectifs en *-ble*. Nous optons ainsi pour une approche diagrammatique élargie qui s'appuie sur des rapports associatifs non forcément dérivationnels et s'inspirant de la théorie des stéréotypes, cela renvoie à un certain « moule » en *in-X-ble*, une certaine forme d'« iconicité substantielle » (Apothéloz, *op. cit.*) correspondant à une propriété paraphrasable par une relative qui peut être modalisée évoquant un procès exprimé par une forme verbale (V), un N construit avec un verbe support (EX. : *préjudiciable* = « qui V_(porte) préjudice »), ou aussi par association stéréotypique avec un V privilégié (EX. : *possible* = « qui pourrait arriver »...). Outre les lexies supposées transparentes, cela permettra de rendre compte également de celles qui semblent opaques à première vue et qui représentent une grande quantité de formes. Nous procédons par la suite à leur validation par des locuteurs naïfs (114 étudiants de L1 SDL interrogés sur la possibilité de les mettre dans une même classe de sens).

5- Le corpus utilisé : les ESLO

Afin de constituer notre corpus des formes en *-ble*, nos requêtes ont été faites à partir d'une sélection de plus de 1.800.000 mots des ESLO 1-2 (*cf.* Eschkol *et al.*, 2011). Dans un premier

temps, cela a permis d'avoir à l'aide de la plateforme de textométrie TXM (cf. Heiden, Magué et Pincemin, 2010) 3137 énoncés renfermant un segment en *-ble* ; nous avons procédé, ensuite, à deux tris manuels suivant nos choix stratégiques, qui ont abouti successivement à 2251 exemples, puis à 1532 exemples validés par nos informateurs. Nous avons, par contre, écarté de notre corpus les lexies suivantes pour ne laisser que les formes adjectivales voulues :

- Certains noms ou emplois nominaux (*comptable, notable, responsable*), y compris les emplois avec article zéro homonymes des adjectifs en *-ble* ; notons toutefois que les emplois adjectivaux de ces mêmes formes ont été gardés.
- les noms propres relevés ; par exemple, *Étiemble, Inexplosible, Grenoble, etc.*
- Provisoirement, les adjectifs se construisant avec un autre préfixe négatif autre que (*IN-*) comme *désagréable / défavorable...* ont été écartés.
- Formations accidentelles : *Trouble, tremble, table, meuble, noble, etc.* qui sont reconnaissables, d'ailleurs, à l'absence de l'un des trois « joncteurs morphologiques » récurrents dans ces formes (*a-*, *i-*, *u-*) prolongeant la base lexicale.

Nous avons filtré les 1532 énoncés obtenus selon 3 classes : (1) 895 emplois positifs ; (2) 324 emplois négatifs en *in-* et (3) 313 énoncés négatifs avec négateurs libres. Nous avons défini par la suite les occurrences-types de chaque construction, ce qui a donné 156 adjectifs différents en *-ble* en tout, avec 48 occurrences avec un préfixe négatif + 66 emplois positifs + 43 emplois négatifs avec négateur libre (voir les tables données en annexes).

Du point de vue distributionnel, les adjectifs en *-ble* occupent la position de modifieur de N (le N recteur relève de toute sorte de classes) ou d'attribut de sujet ou d'objet ; on y relève également quelques constructions impersonnelles ; dans certains cas, cet adjectif en *-ble* peut être à son tour modifié par un groupe prépositionnel. En position de modifieur de N, il arrive aux adjectifs en *in-* d'être antéposés (propriété adjectivale par excellence). Beaucoup de ces adjectifs sont spécifiés par des adverbes d'appréciation. Pour recueillir les occurrences de négation libre, on a limité le contexte à 0-1 espace, ce qui a permis d'avoir 43 occurrences-types en (*ne*) *pas, plus, non, ni, jamais...*, séparés éventuellement de spécifieurs comme *souvent, assez, plus*, adverbe en *-ment* (*pas extrêmement / absolument / vraiment...*).

6- Discrimination par les propriétés formelles (Leeman, 1992)

Leeman (1992) a établi à travers une batterie de tests formels le fait que quand on a des adjectifs en *-ble* préfixés par *in-*, généralement, si les concurrents allomorphiques sont également disponibles, *in-* privilégiera un sens « processuel » / « verbal » et avec *il-*, *ir-*, *im-*, on aura alors des emplois plutôt « adjectivaux » (cf. : *inréparable* vs *irréparable*, *inrécupérable* vs *irrécupérable*, *inregardable* vs *irregardable*, *inrecevable* vs *irrecevable...*). En revanche, si le préfixe *in-* est le seul possible, les deux emplois (verbal et adjectival) sont attestés avec la même forme : cela pourrait relever soit d'une « propriété », d'un emploi « adjectival » (dans ce cas, *in-* est à rapprocher du sens que peuvent exprimer ses

allomorphes) : *inconcevable, innombrable, inexplicable...*, ou alors cela aurait un sens « verbal », un procès nié, démenti : *inanalysable, indivisible, inchantable, indéchirable...*

Pour mener cette étude, nous allons continuer sur les pas de Danielle Leeman en reprenant les outils qu'elle a proposés et que nous enrichissons pour le besoin de l'analyse. Nous nous attarderons sur les emplois adjectivaux en *in-* et les formes concurrentes *il-*, *ir-*, *im-*, qui semblent véhiculer un sens « superlatif / intensif » (avec une valeur gnomique) que nous opposerons aux emplois « verbaux » (avec une valeur épisodique / événementielle) et où on aurait un procès nié. Par commodité, nous parlerons ici d'ADJ-PROCÈS pour ces derniers par opposition à ADJ-PROPRIÉTÉ pour les premiers.

Dans un premier temps, nous avons testé l'agentivité des adjectifs négatifs en *-ble* en contraste avec leur contrepartie positive à travers le bornage aspectuel (voir les tables 1 et 2 en annexes) et l'insertion d'un ADV d'appréciation, en (6-9) : seuls les ADJ-PROCÈS semblent se combiner avec « en 5 minutes » (en 6-7) ou, par exemple, « en 2 étapes » et « très/ facilement / tout à fait » (exprimant un jugement sur la faisabilité de qqch » (en 8-9) ; cela permettra de les différencier aux occurrences où l'on aurait affaire à l'expression d'un degré d'intensité avec les ADJ-PROPRIÉTÉ :

6. **Il est aimable / *infaisable en 5 mn / en 2 étapes VS*
7. *Il est applicable / faisable en 5 mn / en 2 étapes*
8. *Il est facilement / *inappréciable / *abominable / *inestimable / *aimable / *infaisable / *inanalysable / *inapplicable VS*
9. *Il est facilement faisable / analysable / applicable*

L'ajout d'un agent en *par* permet aussi de favoriser l'interprétation plutôt comme un ADJ-PROCÈS (10-11) ; c'est aussi le cas de l'anaphorisation possible du procès en (12-13) : la reprise du procès sous-jacent à l'ADJ par un pronom ou une proforme. Cela semble incompatible avec les ADJ négatifs. Ici, nous pouvons reprendre l'antécédent adjectival en *-ble*, même s'il est « opaque », à l'aide d'un procès associé stéréotypiquement :

10. *Il est aimable / abominable / inestimable / intraitable par (*Max + *quelqu'un comme lui + un expert) VS*
11. *Il est analysable / faisable / ramassable par (?Max + quelqu'un comme lui + un expert)*
12. **Il est aimable / illisible / inénarrable ; on s'y met tout de suite / *d'ailleurs on vient de le faire à l'instant.*
13. *Il est analysable / ramassable / pliable ; on s'y met tout de suite / d'ailleurs on vient de le faire à l'instant.*

Pour interpréter les ADJ en *-ble* qui se comportent comme une propriété, nous avons testé leur comportement face aux tests de transformation en un adverbe en *-ment* (14) ; la possibilité de se combiner naturellement avec d'autres adjectifs non-déverbaux (15-16) et, enfin, leur antéposition de (17) à (20) : seuls les adjectifs exprimant une propriété peuvent être antéposés, mais cela ne relève pas d'une condition nécessaire :

14. *aimablement ; abominablement ; impeccablement ; inévitablement ; indiscutablement ; immanquablement versus *analysablement ; *applicablement ; *discutablement...*
15. *Il est souriant et aimable*
16. *Un travail propre et irréprochable*
17. *Il est efficace et (?applicable / ??construisable / *payable)*
18. *C'est cet aimable / abominable / charitable personnage*
19. *C'est cet indicible / indescriptible / inavouable désir*
20. *??*C'est cette analysable / applicable / abordable affaire*

De même, on a testé la possibilité d'introduire la forme adjectivale en *-ble* dans une construction impersonnelle : « il est ADJ-BLE de V » (21-22). Une telle transformation fait de l'ADJ le support d'une prédication et l'éloignerait de l'interprétation comme procès ; il deviendrait une sorte d'auxiliaire du verbe :

21. *Il est *contournable / ?pardonnable / *dispensable / ?pensable de partir VS*
22. *Il est incontournable / impardonnable / indispensable / impensable de partir*

Par ailleurs, l'insertion d'un ADV d'intensité comme *très* en (23-24) – portant sur l'intensité de la propriété et non sur le degré de sa faisabilité – ne semble caractériser que les ADJ-PROPRIÉTÉ. Notons que le résultat négatif avec *très* corrobore le caractère « intensif » / « superlatif » des ADJ en *in-X-ble* et on fait d'une pierre deux coups!

23. *Il est TRÈS aimable / abordable / affable / compréhensible / *abominable / *incommensurable / *inestimable VS*
24. *Il est TRÈS *infaisable / *inexploitable / *indicible / intuable ; *! Il est très faisable / exploitable / interprétable.*

La paraphrase en « peut être ADJ-BLE » proposée aussi par Leeman (*op. cit.*) permettra aussi de voir si on a une redondance au niveau du jugement modalisé exprimé par l'ADJ en *-ble* ; cette insertion paraît plus naturelle en (25-26) où on a affaire à des ADJ-PROPRIÉTÉ qu'en (27) qui se prête alors à une analyse en tant que ADJ-PROCES :

25. *Il peut être abominable / aimable*
26. *Il peut être irréprochable / impeccable / incollable*
27. *Il peut être ??analysable / ??déplaçable / ??regardable*

L'examen de l'échelle de négativité : « polémique » versus « descriptive » (Ducrot, 1984) permet d'identifier les ADJ-PROPRIÉTÉ qui ne relèvent pas *a priori* d'une négation « conflictuelle » ; c'est le cas de (29-30) :

28. *On va le lire / faire / déplacer → Non, il est (illisible / infaisable / indéplaçable)*
29. *On va le coller / trouver / surmonter / toucher / décrire → Non, il est ??incollable / ?introuvable / ?insurmontable / *intouchable / ??indescriptible) ;*
30. *Il va périr → Non, il est *impérissable*

Enfin, nous avons testé la stabilité du sens étant donné que dans la forme adjectivale (ADJ-PROPRIÉTÉ), on assiste dans certains cas à des glissements importants de sens entre à la fois

la forme positive et la forme négative et entre l'ADJ en *-ble* résultant et le verbe sous-jacent à sa formation (y compris par association stéréotypique). En particulier, certains ADJ prennent une certaine valeur litotique et non les autres (voir **Tables 1 & 2** en annexes).

7- Bilan et conclusions

Le **Tableau T** suivant renferme une synthèse de l'application de l'ensemble des tests aux formes négatives en *-ble* préfixées par *in-* (cf. **Table 1** en annexes) en comparaison avec le comportement des adjectifs positifs (**ADJ POS**) en *-ble* que nous ne mettons pas ici faute de place. L'application de certains tests paraît parfois tranchante, toutefois, souvent, on ne peut voir que des tendances, compte tenu de l'absence de grandes régularités unissant les formes en *-ble* notamment sur le plan de leur distribution lexicale et de leur portée sémantique ; les résultats obtenus globalement restent malgré tout très significatifs et permettent de faire avancer et d'appuyer notre réflexion :

Tests linguistiques	ADJ POS	ADJ NÉG. PRÉFIXÉ
Adverbe en <i>-MENT</i>	35%	27%
Nég. (+ POLÉMIQUE)	NC	31%
ADJ-BLE + ADJ	89%	100%
Antéposition	28%	60%
Modalisé en <i>POUVOIR</i>	73%	100%
Scalarité	41%	14%
Bornage aspectuel	38%	0%
ADV d'APPR.	43%	0%
Agent en <i>PAR</i>	48%	0%
Corrélation à un V	72%	71%
Anaphorisation du procès	97%	27%
Valeur litotique	12%	0%
Stabilité du sens	100%	27%
Construction impersonnelle	45%	40%

Tableau T : Synthèse des résultats de l'application des tests

En guise de conclusion, notre étude aura permis une remise en cause du fait de considérer, dans les dictionnaires, les adjectifs négatifs et positifs en *-ble* comme des antonymes. Nous avons montré que la négation préfixale peut avoir un certain sens positif dans l'esprit des locuteurs ; elle ne relève pas toujours du contraire symétrique de l'affirmation. Cela a permis aussi de rendre compte de plus près d'une sous-classe des adjectifs négatifs en *-ble* dénotant une propriété (les « formes adjectivales » chez Danielle Leeman, 1992) : en effet, outre les formes verbales exprimées par ces ADJ (relevant d'un procès nié), il conviendrait de prévoir une classe à part entière pour les ADJ à valeur « superlative » et qui ont généralement une valeur « générique » : ces ADJ comportant une négation préfixale ne paraissent pas s'opposer à un pendant positif ; ils ne sont pas forcément « polémiques / conflictuels ». C'est en tous cas, l'un des emplois possibles qu'ils connaissent et qui tend seulement à être « descriptif » ;

le locuteur ne les enregistre pas forcément comme des ADJ négatifs, mais comme des superlatifs, qui sont neutres du point de la vue de la polarité.

L'application des tests a permis aussi de mettre au jour une classe d'ADJ qui est plus ou moins « opaque » et qui a beaucoup d'affinités avec les constructions impersonnelles qu'il conviendra d'examiner de plus près : *(im)possible*, *(in)vraisemblable*, *(im)probable*, *impensable*, *inconcevable*... ; ces adjectifs semblent se comporter comme des auxiliaires modaux (des ADJ-PROPRIÉTÉ qui constituent des supports de prédication) ; ils sont suivis par des verbes à l'infinitif. Enfin, nous avons constaté que les adjectifs en *-ble* ne peuvent prendre une « valeur litotique » que quand ils sont construits avec une négation libre, de type adverbial ; cela corrobore ainsi le caractère descriptif et non conflictuel de la négation préfixale avec ce type d'adjectifs (cf. *il n'est pas indispensable / impensable / indéniable*...). Ces premiers résultats devraient être affinés et s'étendre, d'une part, aux autres préfixes négatifs écartés, d'autre part, aux autres suffixes qui permettent de former des adjectifs, comme *-if*, *-aire*, *-ant*, etc.

Références bibliographiques

- Anscombre, J.-C. (1994), « L'insoutenable légèreté morphologique du préfixe négatif *in-* dans la formation d'adjectifs ». In : P. Attal (sous la dir. de), *La négation*, numéro spécial de *LINX*. pp 299-321. Paris X Nanterre.
- Anscombre, J.-C. & Leeman, D. (1994), « La dérivation des adjectifs en *-ble* : morphologie ou sémantique ? », *Langue française* N° 103. pp. 32-44.
- Apothéloz, D. (2003), « Le rôle de l'iconicité constructionnelle dans le fonctionnement du préfixe négatif *in* », in *Cahiers de Linguistique Analogique*. pp. 35-63.
- Baude, O. (2006) Blanche-Benveniste, C. Calas, M.-F. et al., *Corpus oraux, guide des bonnes pratiques 2006*. CNRS Editions, Presses Universitaires Orléans.
- Boysen, G. (2000), « Les adjectifs en *-able / -ible* : esquisse d'une typologie », in Lund, Hans Peter (éd.), 2000, *Le Passif. Actes du colloque international, Institut d'études Romanes, Université de Copenhague, du 5 au 7 mars 1998, recueillis et présentés par Lene Schøsler*, Copenhagen, Museum Tusulanum Press, pp. 261-264.
- Corbin, D. (1997), « Entre les mots possibles et les mots existants: les unités à faible probabilité d'actualisation ». *Mots possibles et mots existants : Actes du colloque de Villeneuve d'Ascq*, 28-29 avril 1997 (Silexicales 1), éd. par Danièle Corbin, Bernard Fradin, Benoit Habert, Françoise Kerleroux & Marc Plénat, pp. 78-89. Lille: Université de Lille III.
- Dal, G. et al. (2007), « Les adjectifs en *inXable* du français », in Florilic F. éd., *La négation dans les langues romanes*, Amsterdam / Philadelphia, John Benjamins, coll. « Investigationes Supplementa », pp. 215-234.
- Dal, G & Namer, F. (2014), « Adjectifs positifs en *-able* et négatifs en *in-* correspondants en français : ou pourquoi seuls sont importables les ordinateurs portables ». Actes du *CMLF*, juillet 2014. Berlin, Allemagne.
- Dal, G. & Temple, M. (1997), « Morphologie dérivationnelle et analyse sémantique des mots construits : les voies de la référence ne sont pas impénétrables », in W.U. Dressler, M.

- Prinzhorn & J.R. Rennison éd(s), *Advances in Morphology*, Berlin / New York, Mouton de Gruyter, pp. 97-110.
- Darmesteter, A. (1846-1888). *De la création actuelle de mots nouveaux dans la langue française et des lois qui la régissent*. Thèse de doctorat présentée à la Faculté des lettres de Paris / par A. Darmesteter en 1877.
- Dubois, J. (1962), *Étude sur la dérivation suffixale en français moderne et contemporain*, Paris, Larousse.
- Ducrot, O. (1984), *Le Dire et le dit*, Éditions de Minuit.
- Eshkol-Taravella, I. *et al.* (2011) « Un grand corpus oral « disponible » : le corpus d'Orléans 1968-2012 », in *TAL. Volume 53 – n° 2*. Pp. 17 à 46.
- Gaatone, D. (1971), *Étude descriptive du système de la négation en français contemporain*. Genève : Librairie Droz.
- Gaatone, D. (1987), « Les préfixes négatifs avec les adjectifs et les noms verbaux ». *Cahiers de lexicologie*, 50/1, pp. 79-90.
- Grabar, N. (2006), « Productivité quantitative de la suffixation par *-able* dans un corpus journalistique du français », Actes JADT 2006, éd. par Jean-Marie Viprey. pp. 473-485. Besançon: Presses Universitaires de Franche Comté.
- Gross, M. (1996), « Les verbes supports d'adjectifs et le passif ». In: *Langages*, 30e année, n°121. pp. 8-18.
- Haillet, P.-P. (2008), « Théorie des stéréotypes et structure du lexique : à propos de la préfixation en 'in-' d'adjectifs finissant par '-ble'. *Des topoï à la théorie des stéréotypes en passant par la polyphonie et l'argumentation dans la langue. Hommages à Jean-Claude Anscombe*, Université de Savoie, pp.257-275.
- Hammar, E. T. (1945), *Le développement de sens du suffixe latin -bilis en français*. In: *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 24. pp. 230-238.
- Hathout, N. *et al.* (2003), « Enquête sur les dérivés en *-able* ». *Cahiers de Grammaire* 28. pp 49-90.
- Heiden, S., Magué, J.-P., Pincemin, B. (2010), « TXM : Une plateforme logicielle open-source pour la textométrie – conception et développement ». In I. C. Sergio Bolasco (Ed.), *Proc. of 10th International Conference on the Statistical Analysis of Textual Data – JADT 2010* (Vol. 2, p. 1021-1032). *Edizioni Universitarie di Lettere Economia Diritto*, Roma, Italy.
- Huot, H. (2001), *Morphologie. Formes et sens des mots du français*, Paris, Armand Colin.
- Leeman, D. (1990), « Verbes en tables et adjectifs en *-able* », *Langue française* 87, pp. 30-51.
- Leeman, D. (1991), « Adjectifs et formes verbales en *-ble* », Rapport de Recherches de l'antenne de l'Université Paris X-Nanterre du PRC Informatique linguistique.
- Leeman, D. (1992), « Deux classes d'adjectifs en *-ble* », in *Langue française* 96. pp. 44-64.
- Leeman, D. & Meleuc, S. (1990), « Verbes en tables et adjectifs en *-able* », In: *Langue française*. N°87. pp. 30-51.
- Martinet, A. (1960), *Éléments de linguistique générale*, Paris, Armand Colin.
- Nølke, H. (1992), « *Ne... pas* : négation descriptive ou polémique? Contraintes formelles sur son interprétation ». In: *Langue française*. N°94. pp. 48-67.
- Plénat, M. (1988), « Morphologie des adjectifs en *-able* », *Cahiers de grammaire*, 13, pp. 101-132.

ANNEXES

TABLE 1 : propriétés linguistiques des lexies négatives en *-ble*⁶

Lexies en <i>-ble</i>	Forme adjectivale				Forme verbale								
	adverbe en <i>-MENT</i>	Coordination avec un ADJ	Antéposition	Paraphrase en « peut être ADJ-BLE »	ADV D'INTENS. = TRÈS (=scalarité) »	Bornes aspectuelles = En 5 mn / rapidement...	ADV D'APPR. = TRÈS (=FACILEMENT) »	Ajout d'un COMPL d'agent en <i>PAR</i>	Corré à une forme verbale	Anaphoriser le procès (PRONOM/PROFORME)	Valeur litotique ⁷	Échelle de négativité (+ POLÉMIQUE)	CONSTR. IMPERSONNELLE
illisible	+	+	?	+	+	-	-	?	+	∞	-	+	?
Impardonnable	-	+	+	+	-	-	-	?	+	-	-	+?	+
Impeccable	+	+	?-	+	-	-	-	-	-	-	-	-	-
impensable	-	+	?	+	-	-	-	-	?	-	-	-	+
Impérissable	-	+	?	+	-	-	-	-	?	-	-	-	-
Impondérable	-	+	?	+	-	-	-	-	+	-	-	+	-
Impossible	-	+	?+	+	-	-	-	-	-	+	-	-	+
Inadmissible	-	+	+	+	+	-	-	?	+	-	-	+	+
Incalculable	-	+	+	+	-	-	-	-	+	+	-	+	-
Incapable	-	+	-	+	-	-	-	-	-	+	-	-	-
Incirculable	-	+	-	+	-	-	-	-	+	-	-	+	-
Incollable	-	+	?	+	-	-	-	-	?	-	-	-	-
Incompréhensible	+	+	+	+	+	-	-	?	+	+	-	-	+
inconcevable	-	+	+	+	-	-	-	?	+	+	-	-	+
incontestable	+	+	?	+	-	-	-	?	+	-	-	-	+
incontournable	-	+	+	+	-	-	-	-	+	-	-	-	+
incroyable	+	+	+	+	+	-	-	-	+	-	-	-	+
indéchiffrable	-	+	?	+	-	-	-	?	+	+	-	+	-
indéfinissable	-	+	?	+	-	-	-	-	+	+	-	+	-
indéniable	+	+	+	+	-	-	-	-	+	-	-	-	+
indescriptible	-	+	+	+	-	-	-	?	?	+	-	-	-
Indispensable	+	+	+	+	+	-	-	-	+	?	-	-	+
inestimable	-	+	+	+	-	-	-	-	?	-	-	-	-
inévitabile	+	+	+?	+	-	-	-	-	+	-	-	?	+
inexplicable	+	+	+	+	-	-	-	?	+	+	-	?	+
inexploitable	-	+	+	+	-	-	-	?	+	?	-	+	-
infaillible	-	+	+	+	-	-	-	-	+	-	-	-	-
infaisable	-	+	?	+	-	-	-	?	+	+	-	+	-

⁶ Les signes (+) renvoient à une possibilité d'usage ; le signe (-) renvoie à une impossibilité ; les points d'interrogation (?) que l'on voit dans les tables renvoient à une acceptabilité douteuse et les (+/-) renvoient plutôt à une double possibilité, expliquée le plus souvent par le caractère polysémique des formes étudiées.

⁷ La « litote » est vue comme un décalage illusoire entre ce que l'on dit littéralement et ce que l'on suggère ou entend dans les faits et c'est la négation qui paraît le mieux en rendre compte.

⁸ L'impossibilité ici est liée à des phrases, comme **C'est illisible et pourtant on l'a fait*.

infinissable	-	+	?	+	-	-	-	-	+	-	-	?	-
infranchissable	-	+	+	+	-	-	-	?	+	-	-	+	-
ingarable	-	+	?	+	-	-	-	?	+	?	-	+	-
inimaginable	-	+	+	+	-	-	-	?	+	-	-	-	+
inservable	-	+	+	+	-	-	-	-	+	-	-	?	-
insoluble	-	+	?	+	-	-	-	-	?	?	-	-	-
insoutenable	-	+	+	+	-	-	-	-	?	-	-	-	+
insupportable	+	+	+	+	-	-	-	?	+	?	-	-	+
insurmontable	-	+	+	+	-	-	-	?	+	+	-	-	-
intenable	-	+	?	+	-	-	-	?	?	?	-	-	+
intraitable	-	+	?	+	-	-	-	-	?	-	-	-	-
introuvable	-	+	+	+	-	-	-	?	+	+	-	+	-
inutilisable	-	+	+	+	-	-	-	?	+	-	-	+	-
invendable	-	+	+	+	-	-	-	?	+	?	-	+	-
invisible	+	+	+	+	?	-	-	?	+	-	-	?	-
invivable	-	+	+	+	+	?	-	?	+	-	-	-	-
invraisemblable	+	+	+	+	+	-	-	-	?	-	-	-	+
irréalisable	-	+	?	+	-	-	-	-?	+	+	-	-	-
irremplaçable	-	+	-	+	-	-	-	?	+	?	-	-	-
irréversible	+	+	+	+	-	-	-	-	-	-	-	-	+

TABLE 3 : quelques propriétés des adjectifs en *-ble* dans les constructions négatives libres

Lexies en <i>-ble</i> (négation grammaticale non liée)	Contrepartie préfixale	Stabilité du sens	Valeur litotique
(pas euh) convenable	inconvenable	+	-
(pas tellement) différenciable	indifférenciable	+/-	-
(pas) impossible	possible	+	+
(pas très) confortable	inconfortable	+	-
(pas toujours) réalisable	Irréalisable/inréalisable	+/-	-
(pas tellement) rentable	inrentable	+ ?	-
(non non) inondable	ininondable	+ ?	-
(pas très) valable	invalable	+ ?	-
(pas souvent) disponible	indisponible	+	-
(ni) expansible	inexpansible	+/-	-
(non) chiffable	inchiffable	+/-	-
(non) périssable	impérissable	-	-
(pas) accessible	inaccessible	+/-	-
(pas) applicable	inapplicable	+/-	-
(pas) capable	incapable	+	-
(pas) comparable	incomparable	+/-	?+
(pas) compressible	incompressible	+	-
(pas) contestable	incontestable	+/-	?+
(pas) crovable	incroyable	+/-	?+
(pas) envisageable	inenvisable	+/-	-
(pas) impensable	pensable	+/-	+
(pas) indéniable	déniable	Ø ⁹	+
(pas) indispensable	dispensable	Ø	+
(pas) lisible	illisible	+/-	-
(pas) louable	Inlouable/illouable	+ ?	-
(pas) navigable	innavigable	+	-
(pas) négligeable	In(n)égligeable	?	+
(pas) nuisible	innuisible	Ø	-
(pas) pénible	impénible	Ø	-
(pas) potable	impotable	+	-
(pas) raisonnable	irraisonnable	+/-	-
(pas) regrettable	In-/ir-regrettable	+ ?	+
(pas) remarquable	In-/ir-remarquable	? +	-
(pas) renouvelable	inrenouvelable	+/-	-
(pas) reprochable	irréprochable	+/-	+
(pas) responsable	irresponsable	+/-	-
(pas) sensible	insensible	+/-	-
(pas) sociable	insociable	+	-
(pas) terrible	interrible	Ø	-
(pas) traduisible	intraduisible	+/-	-
(pas) vendable	invendable	+/-	-
(pas) viable	inviable	+/-	-
(pas) visible	invisible	+/-	-

⁹ Le signe (Ø) renvoie à une forme inexistante *a priori*.